

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cayenne mercredi 30 septembre 2020

Prix maxima des produits pétroliers pour le mois d'octobre 2020

Les articles R 671-1 à R 671-13 du code de l'énergie prévoient que la révision mensuelle des prix des produits pétroliers est effectuée en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar, constatée le mois précédent pour les 15 premières cotations.

La recrudescence de la COVID-19 et les mesures de restrictions prises en Europe ont eu un impact sur les cours des produits pétroliers, l'offre est devenue importante face à une demande freinée par la résurgence de l'épidémie.

Au mois de septembre 2020, le cours du pétrole Brent s'établit en moyenne à 40,73 \$ le baril, soit une baisse de - 8,88 % par rapport au mois d'août 2020 (moyenne de 44,70 \$).

La parité euro/ dollar est stable : 1,1843 au mois de septembre 2020 contre 1,1819 au mois d'août 2020.

Les cotations de vente enregistrent des baisses différentes : -1,45 % pour l'essence et -12,32 % pour le diesel.

L'approche de l'hiver fait augmenter la demande de butane et donc son prix.

A compter du 1^{er} octobre 2020 à zéro heure, les prix maxima des produits pétroliers sont fixés ainsi en Guyane :

- super sans plomb : 1,46 €/I, contre 1,45 €/I au mois de septembre 2020, soit une augmentation de 1 centime
- gazole route : 1,21 €/I, contre 1,27 €/I au mois de septembre 2020, soit une baisse de 6 centimes
- bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg : 20,62 euros contre 19,67 euros au mois de septembre 2020, soit une hausse de 95 centimes.

L'Observatoire des prix, des marges et des revenus de la Guyane a été préalablement informé de ces évolutions.

Contact presse

Service Régional de la Communication Interministérielle